



REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO DETENUES SUITE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

Boulogne-Billancourt, le 3 décembre 2021

Rappel du programme de rachat d'actions lancé le 3 octobre 2019

Le 27 septembre 2019, Patrimoine et Commerce a confié à Kepler Chevreux un mandat à l'effet de racheter un maximum de 60.000 actions, soit environ 0,5% du capital de la Société.

Ce programme s'inscrivait dans le cadre de la 10^{ème} résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019 dont la mise en œuvre a été décidée par décision de la gérance en date du 27 septembre 2019.

Au titre de ce programme, les actions rachetées avaient vocation à être annulées et le capital social à être réduit en conséquence.

Les déclarations hebdomadaires des opérations effectuées dans le cadre de ce programme ont été publiées dans la rubrique « informations réglementées » sur le site www.patrimoine-commerce.com.

En vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019 dans sa 10^{ème} résolution, ce programme s'est terminé le 27 avril 2020 et a permis le rachat de 60 000 actions.

Rappel du programme de rachat d'actions lancé le 4 mai 2020

Le 28 avril 2020, Patrimoine et Commerce a confié à Kepler Chevreux un mandat à l'effet de racheter un maximum de 60.000 actions, soit environ 0,5% du capital de la Société.

Ce programme s'inscrivait dans le cadre de la 10^{ème} résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019 dont la mise en œuvre a été décidée par décision de la gérance en date du 28 avril 2020.

Au titre de ce programme, les actions rachetées avaient vocation à être annulées et le capital social à être réduit en conséquence.

Les déclarations hebdomadaires des opérations effectuées dans le cadre de ce programme ont été publiées dans la rubrique « informations réglementées » sur le site www.patrimoine-commerce.com.

Ce programme, prolongé par décision de la gérance du 24 décembre 2020, en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019 dans sa 10^{ème} résolution, s'est terminé le 21 janvier 2021 et a permis le rachat de 59.995 actions.

Reduction du capital social

Par décision en date du 3 décembre 2021, la gérance a procédé, conformément à l'autorisation consentie dans sa 24^{ème} résolution par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2020, à l'annulation des 119.995 actions acquises, soit environ 0,10% du nombre total d'actions composant le capital social.

Le capital social s'élève donc désormais à 150.830.800 euros, divisé en 15.083.080 actions de 10 euros.

Transfert du siège social

Par décision en date du 3 décembre 2021, la gérance a procédé, conformément à l'article 4 des statuts de la Société, au transfert du siège social, à compter du 3 janvier 2022 le siège social se situera sis à Paris (75016) – 45 avenue Georges Mandel.

À propos de Patrimoine & Commerce

Patrimoine & Commerce détient et exploite un portefeuille d'actifs immobiliers, principalement de commerce, totalisant près de 500 000 m². Ces actifs sont situés pour l'essentiel dans des retail parks à proximité de villes moyennes sur l'ensemble du territoire français.

Patrimoine & Commerce dispose d'un important deal-flow identifié qui lui permettra d'alimenter sa croissance en actifs de développement et en actifs d'exploitation.

Patrimoine & Commerce est cotée sur Euronext Paris.

Code ISIN : FR0011027135 - Code Mnémo : PAT

Pour plus d'informations : www.patrimoine-commerce.com

Pour toute information, contacter :

PATRIMOINE & COMMERCE

Eric DUVAL

Gérant

Tél. : 01 46 99 47 79

KEIMA COMMUNICATION

Emmanuel DOVERGNE

Tél. : 01 56 43 44 63

emmanuel.dovergne@keima.fr